



Le Ministre d'Etat, secrétaire général à la Présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, a envoyé une correspondance au président de l'ONIES, Joseph Antoine Bell, ce jeudi 4 juillet 2024, contestant les dernières nominations effectuées par Bell. Ces nominations auraient été prises en violation du décret n°2022/384 du 17 août 2022 qui régit la création, l'organisation et le fonctionnement de l'ONIES.

Dans sa lettre, Ngoh Ngoh indique que les décisions prises par Bell ont été contraires à la réglementation en vigueur et qu'il a dû demander leur retrait formel et urgent. Il a également rappelé à Bell qu'il devrait se conformer aux dispositions du décret susmentionné concernant la forme des actes à édicter, la procédure à respecter et la compétence de l'autorité signataire de ces actes.

Voici l'intégralité de la correspondance du Secrétariat Général de la Présidence adressée au président de l'ONIES :

« Monsieur le Président,

Par différentes décisions datées du 30 mai 2024, vous avez procédé à la nomination de certains responsables de l'ONIES, ainsi qu'à l'organisation et à la classification à titre provisoire des infrastructures sportives relevant de cet organisme.

Lesdites décisions ayant été prises en violation de la réglementation en vigueur, notamment du décret n°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONIES.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir les rapporter formellement, en urgence. À l'avenir, vous voudrez bien vous conformer aux dispositions du décret du 17 août 2022 susvisé, tant en ce qui concerne la forme des actes à édicter, la procédure à respecter et la compétence de l'autorité signataire desdits actes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération. »